

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 29 mai 2024, à compter de 18h00, à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:

Sylvain Leduc, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

L'avis de convocation a été notifié au membre du conseil qui n'était pas présent à l'ouverture de la séance.

**2024-05-197**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Dépôt et présentation du projet de règlement #199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier ou multiusage en vertu des articles 66 et 70 de la *Loi sur les compétences municipales*
4. Avis de motion du projet de règlement #199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier ou multiusage en vertu des articles 66 et 70 de la *Loi sur les compétences municipales*
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #199 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE D'UN CHEMIN PRIVÉ, FORESTIER OU MULTIUSAGE EN VERTU DES ARTICLES 66 ET 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier ou multiusage en vertu des articles 66 et 70 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #199 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE D'UN CHEMIN PRIVÉ, FORESTIER OU MULTIUSAGE EN VERTU DES ARTICLES 66 ET 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier ou multiusage en vertu des articles 66 et 70 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2024-05-198**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 29 mai 2024 soit levée. Il est 18h11.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard, mairesse